

Dossier d'inscription

RESTAURATION SCOLAIRE Année 2023 – 2024

Dossier à déposer en mairie avant le **31 juillet 2023**
ou à transmettre par **voie électronique** avec les pièces à fournir

PIÈCES À FOURNIR POUR PRÉTENDRE À LA RESTAURATION SCOLAIRE (cases à cocher si transmis)*

L'inscription sera définitive à réception du dossier complet avec toutes les pièces à transmettre :

- Livret de famille
- Attestation d'inscription de votre (vos) enfant(s) en l'école de Saint-Ouen-de-Mimbré
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal
- Copie de votre attestation CAF ou MSA (numéro d'allocataire)
- La demande d'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE complétée et signée
- La FICHE D'INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE année 2023 – 2024

**NE SERONT INSCRITS À LA CANTINE POUR L'ANNÉE 2023 – 2024 QUE
LES FAMILLES À JOUR DES PAIEMENTS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES.**

Fiche d'inscription Restauration Scolaire 2023 - 2024

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Père ou tuteur	Mère ou tutrice
NOM* : <input style="width: 90%;" type="text"/>	NOM* : <input style="width: 90%;" type="text"/>
Prénom* : <input style="width: 90%;" type="text"/>	Prénom* : <input style="width: 90%;" type="text"/>
Adresse* : <input style="width: 90%;" type="text"/>	Adresse* : <input style="width: 90%;" type="text"/>
Profession* : <input style="width: 90%;" type="text"/>	Profession* : <input style="width: 90%;" type="text"/>
Employeur* : <input style="width: 90%;" type="text"/>	Employeur* : <input style="width: 90%;" type="text"/>
Date de naissance* : <input style="width: 90%;" type="text"/>	Date de naissance* : <input style="width: 90%;" type="text"/>
Lieu de naissance* : <input style="width: 90%;" type="text"/>	Lieu de naissance* : <input style="width: 90%;" type="text"/>

Téléphones et adresses courriels

Domicile* : <input style="width: 90%;" type="text"/>	Domicile* : <input style="width: 90%;" type="text"/>
Travail* : <input style="width: 90%;" type="text"/>	Travail* : <input style="width: 90%;" type="text"/>
Portable* : <input style="width: 90%;" type="text"/>	Portable* : <input style="width: 90%;" type="text"/>
Courriel* : <input style="width: 90%;" type="text"/>	Courriel* : <input style="width: 90%;" type="text"/>

Votre numéro d'allocataire familiale (CAF ou MSA)* : au nom de : M. ou Mme

Autres personnes à contacter en cas d'urgence :

NOM : <input style="width: 90%;" type="text"/>	NOM : <input style="width: 90%;" type="text"/>
Prénom : <input style="width: 90%;" type="text"/>	Prénom : <input style="width: 90%;" type="text"/>
Adresse : <input style="width: 90%;" type="text"/>	Adresse : <input style="width: 90%;" type="text"/>
Téléphone : <input style="width: 45%;" type="text"/> ou <input style="width: 45%;" type="text"/>	Téléphone : <input style="width: 45%;" type="text"/> ou <input style="width: 45%;" type="text"/>

Informations ou commentaires éventuels à communiquer à la mairie (allergies, régime alimentaire,...)

ENFANT(S) à INSCRIRE*

Tarification CANTINE 2023 – 2024 (délibération n°2023-031 du 31/05/2023)
 1 jour / semaine : 14,87 € / mois / enfant 3 jours / semaine : 45,95 € / mois / enfant
 2 jours / semaine : 30,18 € / mois / enfant 4 jours / semaine : 61,27 € / mois / enfant
 repas occasionnels et adultes : 6,50 € / repas / jours

Complétez et cochez les cases correspondantes et indiquez le nombre de jours / semaine

NOM et Prénom de (des) enfant(s) à inscrire	Date de naissance	Classe de :	Présence sur le ou les jours :	Forfait de :
1er enfant : <input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V <input type="checkbox"/> EXC	<input style="width: 90%;" type="text"/>
2è enfant : <input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V <input type="checkbox"/> EXC	<input style="width: 90%;" type="text"/>
3è enfant : <input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V <input type="checkbox"/> EXC	<input style="width: 90%;" type="text"/>
4è enfant : <input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V <input type="checkbox"/> EXC	<input style="width: 90%;" type="text"/>
5è enfant : <input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V <input type="checkbox"/> EXC	<input style="width: 90%;" type="text"/>

(*) à compléter obligatoirement

Nous soussignons, M. - Mme avoir lu et pris connaissance du règlement du restaurant scolaire 2023 – 2024 de la commune de Saint-Ouen-de-Mimbré.

Le à Signature des parents

RÈGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE Année 2023 – 2024

Le restaurant scolaire est ouvert à tous les enfants scolarisés dans l'école communale de Saint-Ouen-de-Mimbré (maternelle et primaire).

Il ne s'agit pas d'un libre-service.

Afin de faciliter la gestion de cette structure, les repas seront réglés forfaitairement par anticipation selon le nombre de jours prévus par semaine et selon le tableau suivant (tableau voté par délibération n°2023-031 du 31/05/2023 par le conseil municipal) :

Tarifs cantine 2023 - 2024					
Rationnaires	Dont nb de repas sur l'année 2023 – 2024	Nb de repas payants	Prix du repas à l'unité	Sur 10 mois	Coût mensuel
4 jours / semaine	142	136	4,50 €	612,67 €	61,27 €
3 jours / semaine	106	102	4,50 €	459,50 €	45,95 €
2 jours / semaine	70	67	4,50 €	301,83 €	30,18 €
1 jour / semaine	34	33	4,50 €	148,66 €	14,87 €
Autres tarifs					
Tickets individuels par 10 et payés à l'avance (adultes et occasionnels)			6,50 €		

Le premier prélèvement aura lieu courant septembre 2023.

10 prélèvements seront effectués sur l'année de septembre 2023 à juin/juillet 2024 (soit le 5 de chaque mois).

Seules les absences justifiées par écrit (certificat médical) pourront être décomptées sur la facture du mois suivant.

Les rationnaires occasionnels ne pourront être admis que si leur inscription est effectuée quatre jours avant la date de présence de la cantine. Ces cas doivent rester exceptionnels.

Sur la dernière facture (juin – juillet 2024), un décompte final sera effectué sur la base du nombre de repas servis par la commune (régularisation).

NE SERONT INSCRITS À LA CANTINE POUR L'ANNÉE 2023 – 2024 QUE LES FAMILLES À JOUR DES PAIEMENTS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES.

Fait à Saint-Ouen-de-Mimbré

Monsieur Jean-Louis CLEMENT
Maire de la commune de Saint-Ouen-de-Mimbré



SAINT-OUEN-
DE-MIMBRÉ

COMMUNE DE SAINT-OUEN-DE-MIMBRÉ

8, rue des écoles - 72130 SAINT-OUEN-DE-MIMBRÉ
Tél. 02 43 97 24 03 - courriel : accueil@mairiesaintouendemimbre.fr

site internet : <http://www.mairiedesaintouendemimbre.sitew.fr/>

Prélèvement automatique

Avec le prélèvement automatique, vos règlements en toute tranquillité !

Madame, Monsieur,

Pour faciliter la gestion de la cantine scolaire, le Conseil Municipal a décidé le paiement des repas par prélèvements automatiques. Cette démarche présente également de nombreux avantages pour les familles. En effet, le prélèvement automatique est un moyen de paiement :

SUR : vous n'avez plus de courrier à envoyer. Vous êtes sûr de payer dans les délais sans risque d'oubli même lorsque vous êtes absent !

SIMPLE : il permet de remettre en cause le système du paiement par avance des repas pour repartir sur une facturation réelle des repas consommés le mois précédent. Vos factures vous sont adressées comme par le passé (Avis de paiement) : vous connaîtrez à l'avance la date approximative et le montant exact du prélèvement.

SOUPLE : Si vous changez de compte ou d'agence bancaire ou postale, un nouvel imprimé de prélèvement vous sera adressé à votre demande pour que les modifications soient rapidement prises en compte.

GRATUIT : à la différence de l'ordre de virement permanent qui est facturé par la banque, le paiement par prélèvement est totalement gratuit pour vous. De plus, vous ferez une économie sur les frais de timbres.

COMMENT FAIRE ?

Il vous suffit simplement de nous adresser complétée et signée l'autorisation de prélèvement ci-dessous, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB).

Vous bénéficiez ainsi du prélèvement automatique dès le mois de septembre 2023.

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

-La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier

NOM ET PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR	NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DEBITER
<input type="text"/>	<input type="text"/>
COMPTE À DÉBITER	NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER Commune de Saint-Ouen-de-Mimbré Mairie - 8, rue des écoles 72130 SAINT-OUEN-DE-MIMBRÉ
<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	

Les informations contenues dans la présente demande se seront utilisées que pour les seules nécessités de gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°60-10 du 01/04/80 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Date

Signature

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

(N'oubliez pas de dater, signer et transmettre votre Relevé d'Identité Bancaire ou Postal)

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier.

**N° NATIONAL
D'EMETTEUR**

NOM ET PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR	NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DEBITER
<input type="text"/>	<input type="text"/>
COMPTE À DÉBITER	NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER Commune de Saint-Ouen-de-Mimbré Mairie - 8, rue des écoles 72130 SAINT-OUEN-DE-MIMBRÉ
<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	

Prière de retourner les 2 parties de cet imprimé à la MAIRIE sans les séparer en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou de Caisse d'épargne (R.I.C.E.)

Date

Signature